



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 avril 2019

MontagnePro – La plateforme des métiers de Montagne

Le projet valaisan vainqueur de l'Open Challenge de Digitalswitzerland à Zürich!

MontagnePro, la plateforme digitale créée par le canton du Valais pour l'octroi des autorisations d'exercer pour les métiers de la montagne a gagné l'Open Challenge organisé par l'association Digitalswitzerland. Cet évènement a permis de mettre en avant les efforts entrepris par le canton du Valais dans le domaine de la digitalisation de l'administration (e-gouvernement), et de se comparer à d'autres projets innovants ayant recours au digital.

Le défi accepté lors de la dernière édition de l'Open Challenge qui visait à digitaliser complètement et en moins d'un an, l'octroi des autorisations d'exercer pour les professionnels de la montagne a été brillamment relevé par le canton du Valais. Eric Bianco, chef du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) a présenté, devant un parterre d'invités et un jury de professionnels, les résultats des 12 mois de travail. Dans le cadre de ce concours, MontagnePro était présentée aux côtés de huit autres projets. Devant un parterre de 200 personnalités, MontagnePro a été élu meilleur projet de digitalisation, ex aequo avec le projet du CICR.

Cette présentation publique a été complétée par un stand et des démonstrations faites par les partenaires de MontagnePro (Association Suisse des Guides de Montagne, Swiss Snowsports, La Vaudoise, CimArk, WeCan.Fund, Institut Icare et JPL Informatique).

Grâce à MontagnePro et au projet de développement mis sur pied par le SETI, l'obtention d'une autorisation d'exercer peut s'effectuer de manière facilitée et entièrement en ligne pour les professionnels exerçant les métiers de guide de montagne, professeur de sports des neiges, accompagnateur en montagne, professeur d'escalade ou moniteur en eaux vives. Dès l'automne 2019, ce sont les assurances et les associations professionnelles qui pourront fournir directement via MontagnePro les informations nécessaires à la délivrance d'une autorisation d'exercer. Le système sera mis à jour automatiquement. Une extension à d'autres cantons suisses est en discussion.

Informations complémentaires : www.montagnepro.ch

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=vcc3d1DmbMg>

Personne de contact

Eric Bianco, chef du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI),
027 606 73 50, eric.bianco@admin.vs.ch

